

MÉCASPHÈRE

Le magazine des chefs d'entreprise mécaniciens

no 28
DÉCEMBRE
2013

REACH

À L'ÉPREUVE DES FAITS

Premier bilan

INTERNATIONAL

**Un coup de
pouce aux PME
exportatrices**

19



ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

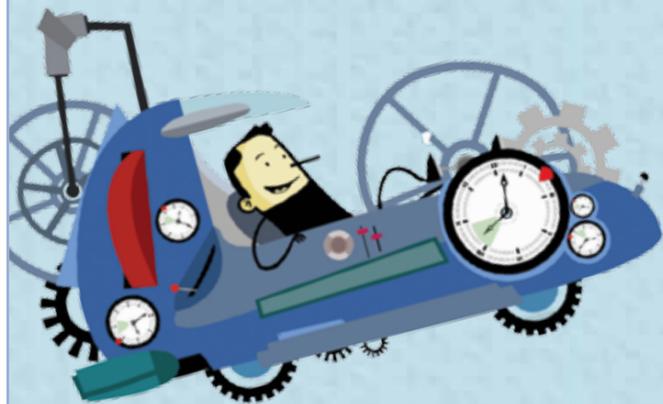
**La mécanique à
l'Aventure des
métiers**

04



LA MÉCANIQUE
EN FRANCE,
BIEN PLUS
QU'UNE INDUSTRIE

QUELLE EST CETTE ÉTRANGE MACHINE ?



Proméca 10/2013 - © Adrien

La réponse sur la chaîne YouTube de
la Fédération des Industries Mécaniques
ou sur le site bienplusqu1industrie.com !

Une vidéo à visionner d'urgence et à partager largement !

www.bienplusqu1industrie.com

Sommaire

Ce numéro
de MécaSphère
est édité
par la FIM



FÉDÉRATION
DES INDUSTRIES
MÉCANIQUES

et ses partenaires



ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

La mécanique à l'Aventure des
Métiers _____ 04

FORMATION

Former directement les demandeurs
d'emploi aux besoins
de l'entreprise _____ 04

SUR LE VIF



Elles bougent avec la mécanique sur
le salon Midest ! _____ 05

JURIDIQUE

Créer un environnement propice à la
compétitivité _____ 05

À LA LOUPE

Donner aux entreprises une
meilleure visibilité sur l'évolution des
métiers _____ 06

MARCHÉS

La mécanique sur les rails _____ 06

FINANCEMENT

GPC : l'assurance au service de la
croissance _____ 07

DÉCRYPTAGE

Financer l'innovation industrielle
avec Innov & Plus _____ 07

RÉGIONS

Maubeuge capitale d'un jour
de l'industrie
du Nord-Pas-de-Calais _____ 08

TROIS QUESTIONS À

Rémi Pauvros, député maire
de Maubeuge, président de la
communauté d'agglomération de
Maubeuge-Val de Sambre _____ 08

JOURNAL DE CAMPAGNE

Le Best off 2013 _____ 09



ZOOM

L'Union européenne défend son
industrie _____ 10

DOSSIER



INTERNATIONAL

• Un coup de pouce aux PME
exportatrices _____ 19

• La FIM signe un accord de
partenariat avec son homologue
russe _____ 19

ENVIRONNEMENT

Un guide pour évaluer les risques
sanitaires des ICPE _____ 20

APPRENTISSAGE

Former, c'est recruter _____ 20

NORMALISATION

Fabrication additive : normaliser
pour mieux diffuser _____ 21

AGENDA

• Ubifrance/FIM : le programme
2014 _____ 22

• Salon/ Congrès _____ 23

Tribune

Emmanuel Vielliard, président du Cetim

« Le bon matériau au bon endroit ! »

Une pièce en aluminium forgée recouverte d'ABS et soudée à une seconde pièce... étonnant ? Non, car les demandes de nos clients imposent de plus en plus l'usage de matériaux multiples pour des raisons qui ne le sont pas moins : réduction de la masse, performances mécaniques, thermiques, fiabilité, esthétique, coût, recyclage... Les verrous technologiques se situent clairement dans les procédés et l'assemblage : complexité, robustesse, temps de cycle, robotisation, flexibilité, coûts... Les technologies mutent, de nouvelles apparaissent : forgeage de pièces bi-matière ou de métaux à l'état semi-solide, métallurgie des poudres, texturation de surfaces métalliques et moulage de composite sur les aspérités, fabrication rapide de pièces et d'outillages mettant en œuvre des géométries impossibles à réaliser avec des procédés de fabrication classiques, plastique et métal assemblés par soudage laser... Plus que jamais, l'innovation exige de mêler les connaissances scientifiques et les métiers. Pour relever ces défis, les centres techniques de la mécanique ont un rôle majeur à jouer, notamment au travers de projets transversaux.



« Plus que jamais, l'innovation exige de mêler les connaissances scientifiques et les métiers. Pour relever ces défis, les centres techniques de la mécanique ont un rôle majeur à jouer, notamment au travers de projets transversaux. »

Ainsi, en janvier 2012, le Cetim a lancé un programme de recherche de 12 millions d'euros sur l'assemblage multi-matériaux et mis en jeu 5 thèses de doctorat. Cependant, depuis cette date, l'horizon des centres s'est assombri avec des restrictions financières imposées par un État en pleine recherche d'économies. Parallèlement, la complexification du paysage français de la R&D n'a pas amélioré leur visibilité. Le travail de terrain, mené avec les élus depuis 2012 par le Réseau des Centres Techniques Industriels (CTI) auquel ont largement contribué le Cetim et la FIM, a visé à rétablir une bonne connaissance des missions des CTI et des bénéfices qu'ils apportent à l'ensemble du tissu industriel national et particulièrement aux PME.

Les résultats sont là : dans le cadre du rapport Queyranne de juin 2013 « Pour des aides simples et efficaces au service de la compétitivité » qui a rendu ses conclusions en faveur des 4I (Investissement, Innovation, Industrie, International), le Cetim a fait l'objet d'une évaluation très favorable devant

le Conseil National de l'Industrie. Par ailleurs, en juillet 2013, la nouvelle loi sur la recherche, a retenu un amendement inspiré par François Brottes, député de l'Isère et président de la commission des affaires économiques, inscrivant l'action des centres techniques industriels dans le volet applicatif de la recherche. Il vise également à permettre aux PME de bénéficier par le biais d'un seul contact de l'appui de l'ensemble des CTI - et non du seul centre qu'elles auront sollicité - tout cela dans le respect du secret des affaires. Cet amendement vise encore à conforter, stimuler, valoriser la dynamique issue de la pluridisciplinarité de la vingtaine de CTI répartie sur l'ensemble du territoire.

Concernant la mécanique et les mécaniciens, tout comme l'évolution observée pour les matériaux, gageons que dans un proche avenir, les centres renforceront l'assemblage de leurs multi-compétences !

La mécanique à l'Aventure des métiers

Emmenés par la FIM, 5 professions mécaniciennes (Artema, FIM-Énergétique, Profluid, SNCT et Symop*) et le centre de formation SUPii Mécavenir ont participé au salon Aventure des métiers du 21 au 24 novembre à Paris (Porte de Versailles) sur le village des industries technologiques.

Outre la mécanique, cet espace de 170 m² a rassemblé, pour la 1^{ère} fois, les fédérations de l'aéronautique, du naval et de l'automobile autour de l'Observatoire des Métiers de la Métallurgie. L'opportunité de rencontrer les jeunes pour leur montrer que la mécanique offre des perspectives d'emploi et a besoin de leur talent pour « faire bouger le monde ! ». Des enseignants et des élèves étaient présents en permanence pour guider les jeunes et leur famille en quête d'orientation. Des industriels leur ont fait partager leur expérience professionnelle. Les visiteurs ont également pu découvrir les métiers au travers de 3 démonstrateurs : un kart à air comprimé, un simulateur de soudage et une machine-outil équipée d'une commande numérique, l'occasion pour les jeunes de comprendre en live ce qu'est l'usinage du métal. Deux conférences étaient organisées par la FIM, ses professions et SUPii Mécavenir sur les thèmes : "Formation courte ou longue : trouve ta voie dans les industries mécaniques" et "Découvre la mécanique et ses métiers!". Elles ont réuni respectivement 70 et 40 participants.

* Association des roulements, des transmissions, de l'étanchéité et de la mécatronique associée ; Association syndicale des équipements énergétiques ; Association française des pompes et agitateurs, des compresseurs et de la robinetterie ; Syndicat national de la chaudronnerie, tuyauterie et maintenance industrielle ; Syndicat des machines et technologies de production.



↑ Franc succès auprès des jeunes pour le simulateur de soudage, le centre d'usinage et le kart à air comprimé sur le salon Aventure des Métiers.

FORMATION

Former directement les demandeurs d'emploi aux besoins de l'entreprise

Pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans certains métiers, le Groupe Institut de Soudure conçoit des parcours pédagogiques pour des demandeurs d'emploi en fonction des besoins de l'entreprise. Une formation financée par les conseils régionaux.

↓ Cérémonie de remise des diplômes de soudeur international (IW) au centre de Saint-Priest du Groupe Institut de Soudure en présence de Christiane Puthod, vice-présidente du conseil régional Rhône-Alpes.

« Aujourd'hui les tuyauteurs spécialisés dans le nucléaire trouvent tous un travail. Nous ne cherchons pas à les débaucher. Nous préférons les former avant de les recruter. » Depuis 2008, Henri-Guillaume Gueydan, directeur administratif et financier de Sigedi, un sous-traitant de l'industrie nucléaire qui emploie 275 salariés, utilise le dispositif de formation/emploi proposé par le Groupe pour les métiers en tension.

« Jusqu'en 1996, nous étions orientés vers la formation des salariés en entreprise, rappelle Jean-Michel Meirhaeghe, responsable du développement des formations pour le Groupe Institut de Soudure (IS). Nous avons ouvert nos formations à d'autres publics, notamment les demandeurs d'emploi. » Pour ce faire, le Groupe IS met en place des filières de formation adaptées aux compétences recherchées par les entreprises : soudeur industriel et tuyauteur industriel (niveau CAP/BEP), spécialiste international en soudage avec un complément en contrôle non destructif (niveau Bac professionnel), technologue international en soudage avec un module en inspection soudage (niveau BTS).

95% DE RETOUR À L'EMPLOI DURABLE

Concrètement, l'entreprise établit son cahier des charges, en fonction duquel l'IS propose un parcours pédagogique. Avec les services de Pôle emploi, les candidats potentiels sont identifiés puis sélectionnés. En échange de l'engagement à embaucher le demandeur d'emploi - sous réserve qu'il obtienne sa qualification -, le Conseil régional finance tout ou partie de la formation qui se déroule sur les sites de l'IS ou dans un CFA (Centre de formation des apprentis) partenaire. « L'entreprise reste porteur du projet, insiste Jean-Michel



© DR

* SUR LE VIF



Elles bougent avec la mécanique sur le salon Midest !

Le 21 novembre après-midi, la FIM, plusieurs professions et le Cetim organisaient une opération de promotion des métiers de la mécanique auprès de jeunes filles sur le salon de la sous-traitance industrielle. Plus de 60 lycéennes de Nogent-sur-Oise de niveaux Bac scientifique SSI et technologique STI2D ou issues de sections industrielles Bac Pro et BTS, réunies par l'association "Elles bougent" ont effectué un parcours de visite sur le salon.

L'occasion pour elles de rencontrer des "marraines", ingénieurs et techniciennes mécaniciennes et de découvrir la diversité des métiers du secteur et les perspectives d'avenir dans les industries mécaniques. À l'issue du parcours, les lycéennes ont participé à un jeu-concours sous forme de quiz. Les meilleures seront récompensées à l'occasion de la Semaine de l'Industrie en avril 2014.



↑ Véronique Ruotte (Pôle d'Excellence Mécanique Nord-Pas-de-Calais) et Alexandra Souchet (Autoform) ont fait partager leur expérience et leur passion pour leur métier aux lycéennes.

© Michel Ledercq

JURIDIQUE

Créer un environnement propice à la compétitivité

Le service juridique de la FIM participe aux travaux des commissions du Pôle droit de l'entreprise du Medef. Objectifs : amplifier les messages et porter la voix des mécaniciens.

« Nous menons des actions cohérentes et pragmatiques pour répondre à notre seul objectif : créer un environnement législatif et réglementaire propice à la compétitivité des entreprises. » C'est ainsi qu'Emmanuèle Perron, présidente du Pôle droit de l'entreprise du Medef définit sa mission.

Pour cela, le Pôle se nourrit des contributions des différentes fédérations dont la FIM, à travers deux commissions (Droit public économique, Droit des affaires), elles-mêmes composées de différents comités*.

Ce qui permet, en unissant les forces, de renforcer l'impact des actions auprès des pouvoirs publics. « Pour nous, ces comités et ses commissions sont un lieu idéal pour faire passer les messages des industries mécaniques, et amplifier leur diffusion dès lors qu'ils peuvent être partagés par d'autres, estime Yves Blouin, chef du service droit des affaires et contrats de la FIM. Le Medef, c'est une caisse de résonance. J'ai ainsi beaucoup travaillé avec Emmanuèle Perron sur la commande publique et nous avons produit ensemble un guide sur le secret des affaires. » La FIM s'est particulièrement impliquée dans les travaux du Medef sur les délais de paiement et sur les actions de groupe issues de la nouvelle loi sur la consommation.

Mais elle peut aussi se faire le porte-parole des PME mécaniciennes auprès du Medef qui compte nombre de grands groupes parmi ses adhérents. C'est notamment le cas pour traiter la question des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

* Concurrence, Commande publique et Droit de l'environnement pour la commission Droit public économique ; Droit des sociétés/Droit boursier/ Gouvernement d'entreprise, Prévention et traitement des difficultés des entreprises/Tribunaux de commerce, Droit des contrats/Responsabilité civile et Droit du numérique pour la commission Droit des affaires.

CONTACT

Jean-Michel Meirhaeghe (IS)
jm.meirhaeghe@institutdesoudure.com

* À LA LOUPE

Donner aux entreprises une meilleure visibilité sur l'évolution des métiers

Comment évoluent les métiers, les emplois et les qualifications dans la métallurgie ? L'Observatoire des Métiers de la Métallurgie fournit des éléments de réponse.

Qu'est-ce que l'Observatoire des Métiers de la Métallurgie ?

L'Observatoire Prospectif et Analytique des Métiers et Qualifications de la Métallurgie est une instance paritaire créée en 2004 dans le cadre de la CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi) de la métallurgie, suite à l'ANI (Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003). Son objectif : donner aux partenaires sociaux salariés et aux entreprises une meilleure visibilité sur l'évolution des métiers, des emplois et qualifications dans la métallurgie. L'observatoire est financé par l'OPCAIM (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries de la Métallurgie). Le site observatoire-metallurgie.fr a pour objet de diffuser ces travaux.

Quelles sont ses missions ?

L'Observatoire fournit des études prospectives pour suivre les évolutions des métiers et des qualifications, les tendances en matière de recrutement, de mobilité et d'emploi, ainsi que les besoins en compétences. Son rôle est renforcé dans la loi sur la formation professionnelle du 1^{er} juillet 2011. Les études sont aussi sectorielles.

L'Observatoire produit également des tableaux de bord région par région et nous publions des guides sur le recrutement des jeunes, l'égalité homme/femme, l'entretien professionnel...

Enfin, suite à la mise en place des contrats de génération, nous travaillons sur les compétences clés, l'aide au recrutement des jeunes, le transfert de savoir-faire, le diagnostic des âges...

Qui propose les thèmes des études ?

La CPNE fixe les thèmes des études. Sont programmés par exemple l'électronique, l'optique, l'informatique, le



© Siemens

naval et l'énergie marine en 2013, le ferroviaire en 2014. Une étude sectorielle est également prévue sur la mécanique. En régions, les CPREFP (Commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation professionnelle) font remonter les informations notamment sur les métiers en tension. Par exemple, la CPREFP Rhône-Alpes a demandé une étude sur la maintenance.

Quelles sont les perspectives de développement ?

D'abord, l'Observatoire devrait laisser une part plus importante aux régions, pour disposer d'une meilleure vision par bassin d'emplois. C'est ce qui s'engage avec les CPREFP ; le site Web devra aussi évoluer pour faciliter l'information. Ensuite, l'Observatoire souhaite accorder davantage de place aux fédérations professionnelles pour que les différents secteurs de la métallurgie soient bien représentés. Ainsi, la FIM et l'Observatoire étaient présents ensemble sur le salon Aventure des Métiers (voir article p.4).

En savoir plus :

www.observatoire-metallurgie.fr

CONTACT

observatoire-metallurgie
@uimm.com

MARCHÉS

La mécanique sur les rails

Entre le projet du Grand Paris et la rénovation du réseau d'Île-de-France, les projets d'infrastructures ferroviaires ne manquent pas. Autant d'opportunités pour les mécaniciens.

Près de 170 entreprises mécaniciennes ont participé aux rencontres inter-industrielles de la filière ferroviaire, organisées conjointement par la FIM et la FIF (Fédération des Industries Ferroviaires), le 15 octobre dernier à la Maison de la Mécanique. Outre Jérôme Frantz et Louis Nègre, les présidents des deux fédérations, des représentants des industriels de la filière (Bombardier, Alstom, Ansaldo STS, France Signalisation...) ont exposé les perspectives de développement pour les industries mécaniques.

Parmi elles, les infrastructures ferroviaires* occupent une place de choix. Quatre lignes à grande vitesse sont en cours d'achèvement : Le Mans-Rennes, Tours-Bordeaux, Metz-Strasbourg, et les contournements de Nîmes et de Montpellier. Certes les pouvoirs publics ont gelé les autres projets de ligne à grande vitesse, mais ils ont engagé une politique de rénovation du réseau, notamment en Île-de-France, suite à l'accident de Brétigny en juillet dernier. Un programme de 2,5 milliards d'euros sur cinq ans. À cela s'ajoute le projet du Grand Paris à partir de 2019 : un investissement de 26 milliards d'euros, dont 20 pour les seules infrastructures.

Le marché est bien sûr dominé par les grands du BTP pour la pose des voies et les ouvrages d'art. À cela s'ajoutent les industriels qui fabriquent les infrastructures tels que Vossloh Cogifer (installations fixes) ou Tata Steel France Rail (rails) sans oublier les spécialistes de la signalisation (Ansaldo STS, Alstom Transport,



© SNCF

↑ 4 lignes à grande vitesse sont en cours d'achèvement.

Thales...). Transformation des métaux, biens d'équipement, précision « tous ces projets d'infrastructures représentent des opportunités pour les mécaniciens », estime Jean-Pierre Audoux, délégué général de la FIF.

D'une manière générale, le ferroviaire a été identifié comme l'une des 10 filières prioritaires par les États Généraux de l'Industrie. 700 PME mécaniciennes sont concernées. C'est pourquoi la FIM et la FIF travaillent ensemble

pour échanger des informations sur les marchés. Ce premier colloque en appelle un autre qui devrait se dérouler à la même époque en 2014. Thème choisi : l'international.

* Les infrastructures ferroviaires regroupent tout ce qui permet au train de rouler : la voie ferrée, les ouvrages d'art, la signalisation et les bâtiments.

* DÉCRYPTAGE

Financer l'innovation industrielle avec Innov & Plus

Le Crédit Coopératif propose un nouveau prêt pour financer l'innovation.

• Innov & Plus, c'est quoi ?

Innov & Plus est un prêt de 25 000 euros à 7,5 millions d'euros pour financer des innovations. Il s'étale sur une durée de 2 à 7 ans, avec une possibilité de franchise de 2 ans pour rembourser le capital emprunté.

• Que peut-on financer ?

Ce prêt est conçu pour financer les innovations de rupture, souvent technologiques, incrémentales (amélioration progressive de produits ou de process industriels), d'assemblage d'innovations existantes, ainsi qu'aux innovations en provenance d'un autre secteur d'activité.

• Avec quelle garantie ?

Le prêt Innov & Plus est garanti à 50 % par le FEI (Fonds Européen d'Investissement) dans le cadre de son programme RSI (Risk Sharing Instrument). C'est utile, car le financement de l'innovation est plus difficile pour la banque. Attention, le programme RSI du FEI se terminera le 31 décembre 2015. Profitez-en dès maintenant.

CONTACT

Philippe Bourillon (Crédit Coopératif)
philippe.bourillon@credit-cooperatif.coop

FINANCEMENT

GPC : l'assurance au service de la croissance

La souscription d'une police GPC (Globaliance Project Cover) par le biais de Cemeca a permis au Groupe Hugué de s'engager sur un contrat de deux millions d'euros.

Installé sur trois sites, dont deux en Vendée, le Groupe Hugué est spécialisé dans la conception de machines spéciales, la rénovation de moyens de production (retrofit) et la maintenance. Il intervient notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du BTP et de l'agroalimentaire.

Entre la prise de commande et la livraison du produit ou la fin de la prestation de service, il peut se dérouler un an. « Avec un acompte de 20 % à la signature du contrat, le montant qui reste à financer peut rester très important, souligne Frédéric Cadalen, directeur administratif et financier du groupe. D'où la nécessité de souscrire une assurance-crédit. Mais celle-ci ne couvre que les factures émises après validation par le client du terme contractuel. Elle ne couvre pas les dépenses engagées avant facturation de façon irrévocable. »

Jusqu'à présent, Le Groupe Hugué avait recours à l'affacturage. Voilà un an, Antoine Alopeau, responsable commercial de Cemeca lui présente GPC (Globaliance Projects Cover), une couverture de marchés ponctuels de ventes de biens d'équipement de Coface, proposée aux adhérents d'un syndicat membre de la FIM à des conditions privilégiées. À l'époque, le Groupe Hugué travaille sur un projet d'un montant de deux millions d'euros avec une filiale d'un grand groupe qui lui paraît fragile. Un montant important pour Hugué dont le chiffre d'affaires est légèrement supérieur à 15 millions d'euros.

Frédéric Cadalen décide donc de souscrire une police GPC qui couvre le risque de fabrication (montant des dépenses engagées au titre du contrat pour la fabrication du bien) et risque de crédit, au niveau des encours définis avec Cemeca. Principal intérêt de la GPC, « son caractère irrévocable. Une fois signée, quoiqu'il arrive, les garanties sont acquises. Sans la GPC, il est clair que nous n'aurions pas pu couvrir le risque et conclure ce contrat dans des conditions satisfaisantes pour les deux parties », conclut Frédéric Cadalen.

Maubeuge capitale d'un jour de l'industrie du Nord-Pas-de-Calais

« Vous avez su créer le climat propice à des échanges nombreux qui je l'espère seront fructueux. Pour avoir déjà participé à plusieurs salons y compris à l'étranger, votre niveau de prestation égale les meilleurs ». Ce compliment adressé par un participant des Rencontres Industrielles Régionales de Maubeuge traduit l'intérêt porté par les industriels du Nord-Pas-de-Calais à cette manifestation organisée par Mécanov, le Pôle d'excellence mécanique, l'Agglomération Maubeuge-Val

de Sambre et les CCI de la région. 291 personnes ont participé à cette 4^{ème} édition qui s'est déroulée le jeudi 14 novembre. Au programme : des rendez-vous d'affaires, des ateliers donneurs d'ordre et une conférence. Jérôme Frantz, président de la FIM, est intervenu sur le sujet "Donneurs d'ordre et sous-traitants, une relation durable ?". Ces rencontres ont aussi été l'occasion pour 13 entreprises mécaniciennes de signer la charte des relations inter-entreprises en présence du médiateur Pierre Pelouzet.

« Vous avez su créer le climat propice à des échanges nombreux qui je l'espère seront fructueux. »

Un participant des Rencontres Industrielles Régionales de Maubeuge



© DR

© DR

* TROIS QUESTIONS À

RÉMI PAUVROS, député maire de Maubeuge, président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

« Relancer l'industrie française sur des niches »

MécaSphère : Pourquoi organisez-vous ces Rencontres Industrielles Régionales de Maubeuge ?

Rémi Pauvros : Avec plus de 1 600 entreprises et près de 38 000 salariés, la Région Nord-Pas-de-Calais est la 4^{ème} région mécanicienne de France. Le Val de Sambre compte, lui, plus de 600 établissements industriels et représente 6 % de l'activité de la région, 24,1 % des salariés relevant des activités industrielles. Il est donc naturel, qu'au titre de la Région, Mécanov, notre pôle d'excellence mécanique, organise ces rencontres qui visent à permettre à un maximum de dirigeants d'entreprises d'échanger, notamment des donneurs d'ordre et des sous-traitants. Nous notons d'ailleurs une montée en puissance de cet événement, tant par le nombre de donneurs d'ordre que par la variété des activités représentées.

M. : Quel rôle une communauté d'agglomération comme la vôtre, peut-elle jouer pour développer la mécanique sur son territoire ?

R.P. : Initialement, la Chambre de Commerce et d'Industrie locale animait



© DR

Mécanov. Avec Pierre de Saintignon, vice-président du Conseil Régional, nous avons souhaité en assurer le co-pilotage pour donner au pôle une dimension à la hauteur de notre responsabilité en matière d'industrialisation.

La France était la 4^{ème} puissance industrielle mondiale, nous sommes aujourd'hui au 17^{ème} rang, et certains pays européens, comme l'Italie, nous devancent. Après 30 ans passés à l'ignorer, notre pays redé-

couvre son industrie. Notre territoire a subi la crise de plein fouet et nous voulons éviter la fermeture des filières de formation industrielle. C'est pourquoi, nous menons des actions de sensibilisation auprès des jeunes pour changer leur vision de la mécanique.

À court terme, il s'agit donc d'un travail de réseau, de connexion, afin que les différents acteurs se rencontrent. À long terme, nous cherchons à donner un avenir à l'industrie française.

M. : Quel peut être cet avenir ?

R.P. : Dans nos territoires, nous disposons de savoir-faire très pointus. La mondialisation s'appuie sur de tels savoir-faire. Il s'agit donc de relancer l'industrie sur des niches. Prenez l'exemple de Sculfort, cette entreprise spécialisée dans la machine-outil, qui a été achetée par Yel, le numéro 2 chinois du ferroviaire. Je craignais que notre savoir-faire ne soit pillé. Et bien pas du tout, puisque Yel a décidé d'investir dans l'outil de production de Maubeuge.

Journal de campagne

Le Best off 2013

L'année 2013 a été marquée par les Assises So Mécanique. Retour sur un an de campagne pour valoriser la mécanique auprès des décideurs, des clients de la mécanique comme du grand public.

Assises So Mécanique : le point d'Orgue

Point d'orgue de la campagne de communication "La mécanique en France, bien plus qu'une industrie", le 6 février 2013, les Assises So Mécanique ont réuni plus de 500 participants enthousiastes à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Objectif de cette journée : proposer un autre regard sur la mécanique en France et son environnement. Parmi les invités de marque : Arnaud Montebourg, ministre du Redressement Productif, et Pierre Gattaz, aujourd'hui président du Medef, ont notamment évoqué la question de la compétitivité. Deux tables rondes ont porté sur deux facteurs essentiels de compétitivité : le développement à international et l'innovation. Les interventions d'Arnaud Montebourg et de Jérôme Frantz, les tables rondes, les photos de la journée... : l'essentiel de ces assises se trouve sur le site bienplusqu1industrie.com.

Une campagne relayée sur internet et les réseaux sociaux

Depuis son lancement en 2012, plus de 60 articles ont été mis en ligne sur le site bienplusqu1industrie.com. Il a enregistré près de 15 000 visites, dont plus de 11 000 visites uniques, et 76 000 pages vues. Chaque semaine de nouveaux articles sont publiés dans les rubriques "Métiers", "Compétitivité", "Innovation", "Environnement", "Territoires" et "International". Le compte Twitter est suivi par 650 followers. 540 tweets ont été échangés.



© Christophe Filliale



Jérôme Frantz et Arnaud Montebourg à l'occasion des assises.

Vidéo ludo pédagogique : la mécanique expliquée aux jeunes

Un personnage filiforme nous fait voyager dans son univers pour nous montrer combien de la mécanique est indispensable à notre vie quotidienne ainsi que pour relever les grands défis de demain. Lancée en septembre, la vidéo ludo pédagogique présente de façon claire et ludique des messages complexes sur la mécanique méconnue du grand public et notamment des jeunes. En la partageant sur les réseaux sociaux, ces derniers la rendent "virale". Elle a été relayée par la FIM et les syndicats, des institutionnels (GFI, Orgalime, le Cetim, l'Institut de Soudure, Ubifrance...) et des organes de presse. Elle a été visionnée près de 5 000 fois sur YouTube.



À la rencontre des politiques

Depuis juin 2012, le Cetim et la FIM sont partis à la rencontre des élus et des membres de cabinets ministériels pour parler de la mécanique française, ses forces, ses faiblesses, des positions de la profession sur les mesures gouvernementales, des conditions pour la compétitivité des PME, des aides à l'innovation...

Visites en circonscription, invitations à la FIM ou sur les sites du Cetim, 110 parlementaires ont ainsi été approchés en 2013. Parmi les politiques rencontrés, à noter Olivier Lluansi, conseiller industrie et énergie du Président de la République, Pierre Bachelier-Iltis, conseiller en charge des affaires industrielles, compétitivité et innovation du Premier Ministre, et Mathias Lelièvre, directeur adjoint du cabinet du ministre du Redressement Productif.

Début 2013, Jérôme Frantz, président de la FIM, et Philippe Choderlos de Laclos, directeur général du Cetim, ont été invités à porter la parole des industries mécaniques devant la commission des affaires économiques et le groupe de travail sur les coûts de production de l'Assemblée Nationale, respectivement présidés par les députés François Brottes et Daniel Goldberg.

"J'irai produire chez vous" : la mécanique dans tous ses états

En 2013, quatre nouveaux épisodes de la web série "J'irai produire chez vous" ont été mis en ligne : MS, qui propose des solutions de préservation et de valorisation des sols pour les industries minières, les travaux souterrains et l'environnement; Thierry SA et Dubost, spécialisées respectivement dans la lunetterie et dans la coutellerie qui mêlent savoir-faire traditionnel et haute technologie; et FSH Welding, fabricant de produits d'apport pour le soudage et le brasage présent partout dans le monde entier grâce à ses innovations. Au total l'ensemble des épisodes de la web série ont été visionnés : 3 500 fois sur YouTube.

L'Union européenne défend son industrie

FONCTIONNAIRES ET DÉPUTÉS EUROPÉENS MÈNENT UN TRAVAIL DE FOND AU SERVICE DE L'INDUSTRIE. Organisée par la direction internationale de la FIM, la visite à Bruxelles d'une délégation d'industriels et de représentants de syndicats de la FIM a permis de remettre en cause certains préjugés sur l'Europe.

En 2014, les citoyens de l'UE (Union européenne) seront appelés aux urnes pour renouveler le Parlement de Strasbourg. Une élection traditionnellement marquée par un très fort taux d'abstention. Pourtant, notre législation dépend de plus en plus des textes issus de l'Union européenne.

Une réalité que la direction internationale de la FIM a souhaité montrer à 25 industriels et représentants de syndicats membres de la FIM. Les 1^{er} et 2 octobre, avec Jérôme Frantz, président de la FIM, ils se sont rendus à Bruxelles. Au programme : rencontre avec des parlementaires européens*, des fonctionnaires de la Commission européenne notamment de la direction générale des entreprises, et Philippe Étienne, ambassadeur de France auprès de l'UE.

« Nous avons été impressionnés par la qualité de nos interlocuteurs, souligne Jean-Luc Joyeau, 1^{er} vice-président trésorier de la FIM en charge de l'international. Notamment les députés avec qui nous avons eu des échanges approfondis. » « Il existe une véritable volonté de faire avancer ensemble les dossiers industriels », renchérit Évelyne Cholet, directeur international de la FIM. Les prérogatives du Parlement s'élargissant, il devient indispensable de faire entendre la voix des industriels. C'est le travail de l'Orgalime (voir 3 questions à p. 11) très présent également auprès de la Commission européenne. Là encore, la délégation de la FIM a rencontré des fonctionnaires ouverts et intéressés par les positions de l'industrie



↑ De gauche à droite : Jérôme Frantz, président de la FIM, Jean-Paul Gauzes, député européen, Marie-Christine de Saint Araille, directeur adjoint du Bureau d'information en France du Parlement européen et Jean-Luc Joyeau, 1^{er} vice-président trésorier de la FIM.

pour alimenter leur réflexion sur les sujets dont ils sont saisis. Des sujets d'importance à l'image de la négociation actuelle avec les Américains sur l'ouverture d'un espace de libre-échange avec le continent nord-américain.

La rencontre avec l'ambassadeur de France auprès de l'UE et son conseiller pour les affaires industrielles, Jean-Pierre Labé, a confirmé cette volonté affichée par les acteurs européens de faire avancer la cause de l'industrie.

« Nos industriels ont découvert qu'ils ne tiraient pas assez parti de toutes les opportunités qu'offrent l'UE, conclut Jean-Luc Joyeau. Cette prise de conscience doit nous inciter à nous regrouper pour porter à Bruxelles nos messages. À commencer par la nécessité de mener une politique qui renforce la compétitivité de nos entreprises. »

* Jean-Paul Gauzes (Parti Populaire Européen), Henri Weber (Socialistes & Démocrates), Catherine Trautmann (S & D), Sophie Auconie (PPE), Sylvie Goulard (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) et Marc Tarabella (S & D, député belge).

Témoignages



© DR
CÉLINE HUGOT, présidente de Viollet Industries et de la FIM Rhône-Alpes

« Beaucoup de choses se décident au niveau de l'UE. À tel point que le lobbying auprès des députés français ne sert à rien sans suivi à Bruxelles. J'ai également découvert que les Français sont les plus mauvais consommateurs d'aides : 18 milliards d'euros réservés à l'industrie française n'étaient pas utilisés en octobre. Il faut dire que les procédures administratives pour les obtenir sont souvent très compliquées pour des PME. C'est pourquoi, j'ai décidé de faire appel à un consultant. »



© DR
JEAN-PHILIPPE GUYOT, président du SNAS* et vice-président de FIM-AC*

« L'Europe réconcilie le public avec le privé »
« Des parlementaires motivés et motivants, avec un discours clair et juste, capables de travailler ensemble malgré les différences culturelles : l'Europe réconcilie le public avec le privé. J'imaginai l'Union européenne comme une grosse machine. J'ai découvert une institution très efficace. Nous savons désormais où il faut agir pour éviter de subir des décisions qui peuvent avoir des conséquences négatives sur l'emploi. »

* Syndicat National des Abrasifs et Superabrasifs / Abrasif et Carbures.

Les mots clés de l'Union européenne

• **Commission européenne** : organe indépendant des États composé de 28 commissaires (un par État membre), elle détient le pouvoir exécutif de l'UE. Elle exécute le budget et veille à l'application des politiques définies par le Conseil européen. Elle est le seul organe à disposer de l'initiative législative.

• **Conseil ou Conseil des ministres** : il partage le pouvoir législatif et budgétaire avec le Parlement et conclut les accords internationaux au nom de l'UE. Il réunit les représentants des ministères de chaque État

membre, qui siègent en 10 formations compétentes par domaine d'activité (agriculture, économie, justice...).

• **Conseil européen** : il réunit les chefs d'État ou de gouvernement des États membres. C'est le centre des décisions politiques.

• **Décision** : votée par le Conseil et le Parlement, elle s'impose aux destinataires qu'elle désigne.

• **Directive** : votée par le Conseil et le Parlement, elle fixe une obligation de résultat aux États membres, tout en leur laissant

la liberté de choisir les moyens propres pour y parvenir.

• **Parlement** : élu au suffrage universel, le Parlement compte 766 députés. Ils ne seront plus que 751 après les élections de 2014. Le nombre de députés français restera lui de 74. Le Parlement participe à l'adoption des actes juridiques aux côtés du Conseil. Il établit, avec le Conseil, le budget annuel de l'Union. Il peut censurer la Commission qui doit alors démissionner.

• **Procédure législative ordinaire** : sur proposition de

la Commission, les règlements, directives et décisions sont votés par le Conseil et par le Parlement à la majorité qualifiée. Le Parlement et le Conseil peuvent déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels de l'acte législatif.

• **Règlement** : voté par le Parlement et le conseil, il s'applique directement sur le territoire des États membres, sans transposition dans la législation nationale.

✳ Trois questions à



© DR
ADRIAN HARRIS, directeur général de l'Orgalime

« La question de l'innovation reste au centre de nos préoccupations »

MécaSphère : Quel est le rôle de l'Orgalime ?

Adrian Harris : Fondée il y a plus de 50 ans par 12 organisations nationales des secteurs de la mécanique, de la transformation des métaux et des industries électriques et électroniques, l'Orgalime (European engineering industries association) regroupe aujourd'hui 38 associations provenant de 23 pays. Elles représentent 130 000 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 1 840 milliards d'euros. L'Orgalime promeut et défend les intérêts de ces industries auprès des institutions de l'UE. Avec 16 500 lobbyistes, Bruxelles est en train de dépasser Washington, capitale mondiale du lobbying.

M. : Concrètement comment agissez-vous ?

A.H. : Plus tôt nous sommes informés d'un projet de directive ou de règlement, plus tôt nous pouvons en évaluer l'impact sur les entreprises et engager - ou non - des actions. D'où l'importance de la veille.

Lorsque nous identifions un texte qui peut poser problème, nous interrogeons les membres de l'Orgalime sur la stratégie à adopter et nous adressons une première note à la Commission européenne. Ensuite, après adoption de la proposition par la Commission, nous suivons le parcours devant le Parlement européen et le Conseil. Nous intervenons auprès des députés européens. Pour le Conseil, qui réunit les ministres des différents États, l'action se situe davantage dans chaque pays au niveau des ministères. Le processus est souvent très long, plusieurs années, mais il ne faut pas rater le coche. Nous traitons une cinquantaine de sujets par an : dans 80 % des cas, en réaction à un texte, le reste pour porter les attentes de l'industrie. C'est un travail de fond qui réclame de la persévérance pour connaître la machine et identifier les interlocuteurs - fonctionnaires ou politiques - qui comptent.

Il faut frapper à la bonne porte au bon moment. Tout l'art du lobbying, c'est d'adopter le bon tempo : savoir accélérer ou ralentir suivant le contexte et les circonstances. Sans parler du

sens politique et de la maîtrise des langues dont disposent les 27 collaborateurs de l'Orgalime.

M. : Quels sont les principaux dossiers sur lesquels vous travaillez ?

A.H. : D'abord la politique industrielle. Après plusieurs années de travail, et « un franc échange de vue », comme l'on dit en langage diplomatique, avec le président de la Commission en juillet 2012, l'industrie est revenue en odeur de sainteté à Bruxelles.

Ensuite, l'énergie avec les questions de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'efficacité énergétique.

Le commerce international est bien sûr un dossier important. Nos clients européens investissent de moins en moins, il faut donc donner à nos industriels les moyens d'exporter, avec un sujet majeur : la négociation avec les Américains sur la zone de libre échange.

Enfin, la question de l'innovation reste au centre de nos préoccupations. Nous demandons notamment un rééquilibrage du budget européen de l'agriculture vers l'industrie.

Ensemble
agissons à
360°



MODULARITÉ des services
et EFFICACITÉ de l'action...

... la **PROXIMITÉ** en +



Pour vous servir efficacement en France, nous avons mis les moyens d'être proches de vous !

- 3 usines de fabrication
- 5 centres de montage et de services
- 20 ingénieurs support-clients
- 40 ingénieurs technico-commerciaux terrain

En tout quelque 2000 personnes qui œuvrent chaque jour à votre service.

SEW
USOCOME
EFFICACE PAR NATURE



www.usocom.com

DOSSIER // Reach à l'épreuve des faits

Reach avait trois objectifs : améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, établir la transparence entre les différents acteurs sur les risques en matière de santé et d'environnement ; et développer la compétitivité et l'innovation dans les entreprises.

Certes, le règlement contribue à améliorer les connaissances sur les substances chimiques, à renforcer la communication entre tous les acteurs et la prise en compte du risque chimique dans les entreprises. Mais, il se révèle très lourd, très complexe et très onéreux pour les PME. Ainsi, la Commission européenne vient de mener une vaste évaluation auprès de 1 000 entreprises et organisations professionnelles pour lister les dix actes législatifs qui entravent le plus la croissance des PME et la création d'emplois. Résultat : Reach (enRegistrement, Évaluation et Autorisation des substances Chimiques) arrive en tête.

REACH À L'ÉPREUVE DES FAITS



Premier bilan

Un règlement peu adapté à la réalité des PME

APRÈS CINQ ANS DE MISE EN ŒUVRE, l'heure du premier bilan a sonné pour Reach. Un bilan globalement négatif pour les PME.

En février 2013, la Commission européenne a publié son rapport général sur le Règlement Reach qui dresse le bilan de 5 ans d'application. Sans surprise, elle estime que Reach « fonctionne bien » et atteint tous les objectifs qui peuvent à présent faire l'objet d'une évaluation. Mais elle reconnaît que la charge qui pèse sur les PME est disproportionnée et qu'il convient de remédier à cette situation. « En tout cas, elle semble avoir pris conscience du fait que Reach est une réglementation que seules les grandes entreprises ont les moyens d'appréhender ». Reste à savoir si cette prise de conscience sera suivie d'effets.

Sur l'objectif de développement de la compétitivité et de l'innovation dans les entreprises, dans le secteur de la mécanique, Reach pourrait avoir l'effet inverse que celui escompté. Le processus de l'autorisation* touche de plein fouet les activités de traitement de surfaces, avec un risque réel de délocalisation (voir article p. 18). Et le pire reste peut-être à venir : « Sur les substances enregistrées* depuis 2008, nous constatons peu de ruptures d'approvisionnement, note Claudie Mathieu, responsable des affaires réglementaires produit à la FIPEC**. Nous sommes plus inquiets pour 2018 durant laquelle des coûts élevés devront être engagés pour enregistrer des substances à tonnage plus faible ».

Complexe, lourd, coûteux, « personne ne peut affirmer que les bénéfices pour l'environnement et la santé publique sont à la hauteur des plus de deux milliards d'euros engagés jusqu'à présent par les entreprises », s'inquiète France de Baillenx, directrice de l'environ-



↑ Désormais, le processus d'enregistrement concerne des substances à faible tonnage.

« Personne ne peut affirmer que les bénéfices pour l'environnement et la santé publique sont à la hauteur des plus de deux milliards d'euros engagés jusqu'à présent par les entreprises. »

France de Baillenx, directrice de l'environnement à la FIM

nement à la FIM. Le règlement reste compliqué et difficilement compréhensible surtout pour des PME qui manquent de ressources pour s'y atteler. « C'est d'autant plus vrai dans la mécanique qui raisonne en termes de produits et de procédés et non de substances comme l'impose Reach », souligne Samira Abdesslam, responsable de l'activité "anticiper les substitutions" du Cetim.

UNE INCERTITUDE PERMANENTE

Principal reproche adressé au règlement : la liste candidate* qui s'allonge tous les six mois et plonge les entreprises dans une incertitude permanente. Pire, « son rôle est détourné par certains États, qui proposent des substances dans le seul but de les "black lister", note France de Baillenx. La France lutte contre cette dérive. C'est pourquoi, avec l'Orgalime et tous les secteurs industriels européens, nous serons particulièrement vigilants sur le déploiement de la "Roadmap SVHC* 2020" qui



© BR

devrait commencer en 2014 ». Proposée par la Commission européenne, cette roadmap vise à inciter les États à utiliser l'approche dite "best RMO" (analyse de la meilleure option de gestion des risques) pour justifier l'inscription d'une substance sur la liste candidate.

Un garde fou d'autant plus important que le champ d'application de Reach est quasiment infini : dénommés articles, tous les produits manufacturés mis sur le marché européen sont soumis à traçabilité via cette liste candidate dans laquelle sont ajoutées tous les six mois de nouvelles substances SVHC. Pour ce faire, deux fois par an, l'industriel doit interroger ses fournisseurs afin de vérifier si des substances SVHC sont présentes dans les matériaux, composants, peintures, colles, etc. Il doit ensuite calculer si le seuil de concentration de ces substances dépasse 0,1 % de la masse de l'article. Ce qui suppose un processus permanent d'enquête et de relance des fournisseurs, pour un taux de retour qui culmine à 30 % dans les meilleurs des cas, et une fiabilité des réponses très variable. Comment assurer une traçabilité alors qu'il n'existe à ce jour aucune norme spécifique permettant de mesurer les substances contenues dans un article.

DISTORSIONS DE CONCURRENCE

« Les entreprises doivent faire face à des distorsions de concurrence non seulement vis-à-vis des manufacturiers extra-européens, à qui le mécanisme de l'autorisation ne s'applique pas, mais également au sein même de l'Union européenne, rappelle France de Baillenx, car les États ne sont pas d'accord entre eux sur la façon de calculer ce seuil de 0,1 % de substance SVHC dans l'article! » 23 États considèrent comme l'ECHA* qu'il s'applique à la masse totale de l'article ; de leur côté, la France et cinq autres pays estiment que chaque composant est un article pour lequel il convient de vérifier le seuil. La FIM milite pour qu'aucun contrôle ne commence tant que la question n'aura pas été tranchée.

* Tous les termes accompagnés d'un astérisque sont expliqués dans le glossaire.

** Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et adhésifs, préservation du bois.

Point de vue

« Réglementer plutôt qu'interdire »

STÉPHANE CHAUMEIL, président de Galion, spécialisée dans le traitement de surfaces essentiellement pour l'aéronautique. 50 salariés, 6 millions d'euros de chiffre d'affaires

« Le cadmium, le cobalt et le chrome VI, et demain peut-être le nickel : nous utilisons des substances directement visées par Reach. Au-delà de 2017, nous pouvons considérer que nous devons cesser de les employer. Nos donneurs d'ordre et nos fournisseurs recherchent des solutions pérennes pour traiter les pièces avec des procédés aux performances équivalentes. Une partie des nouveaux procédés est en cours de validation mais, aujourd'hui, nous ne savons pas si nous pourrions effectuer ces substitutions, ni dans quels délais. De plus, étant contraints de respecter les spécifications de nos clients, nous risquons de nous retrouver à terme avec 4 chaînes de traitement au lieu d'une actuellement, pour un même procédé.

Comment travailler dans une telle incertitude, alors qu'un avion a une durée de vie de 40 à 50 ans ? Quels impacts sur nos arrêtés d'exploitation ? Il existe un risque

réel de délocalisation des fournisseurs de l'aéronautique hors d'Europe. Plutôt qu'interdire ces substances, ne vaudrait-il pas mieux réglementer leur usage de manière uniforme dans tous les pays de l'Union européenne ? De la même façon que l'on utilise les sources radioactives pour la médecine, certains procédés peuvent être employés de façon plus contraignante et sécurisée en Europe, plutôt que de risquer de les voir partir vers des pays à bas coût hors contraintes réglementaire et environnementale. Le développement durable consiste à maîtriser et diminuer les risques chez nous, non à nous en débarrasser hors d'Europe. »

Glossaire

Annexe XIV du règlement : liste des substances soumises à autorisation. Une vingtaine y est inscrite, parmi lesquelles les composés du chrome VI, le trichloréthylène et plusieurs phtalates.

Autorisation : sauf autorisation octroyée pour une durée limitée, la substance est interdite. Le fabricant et l'importateur doivent déposer un dossier de demande d'autorisation avant la sunset date (voir p. 16) qui démontre que le risque est valablement maîtrisé, ou

que les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques et qu'il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées. Coût du dossier : des centaines de milliers d'euros. In fine, c'est la Commission européenne qui délivre, ou non l'autorisation.

ECHA : Agence européenne des produits chimiques.

FDS : fiche de données de sécurité qui doit accompagner toute substance dangereuse.

Enregistrement : de 2010 à 2013, cette procédure visait les entreprises qui fabriquent ou importent entre 100 et 1 000 t/an de substances. La dernière étape, en 2018, concernera les tonnages compris en 1 et 100t/an. Les entreprises concernées devront enregistrer les substances auprès de l'ECHA.

Liste candidate, ou liste SVHC : liste des substances candidates à l'autorisation, proposées tous les six mois par les États. Actuellement, on en compte 144, vraisemblablement 150 fin 2013.

Point de vue



© Stéphane Lathion

L'Europe, laboratoire réglementaire

FRANCE DE BAILLENX, directrice de l'environnement à la FIM

« Hors d'Europe les États observent attentivement

la mise en application de Reach. D'un côté, ils semblent attentifs à ne pas faire l'impasse sur un risque majeur, sans pour autant pénaliser leurs produits avec des mesures trop complexes. D'un autre côté, on peut imaginer que ces pays voient

bien le profit qu'ils pourraient tirer de délocalisations liées à Reach. En clair, l'Europe expérimente un dispositif qui intéresse tout le monde. Aujourd'hui, la difficulté réside dans l'harmonisation des réglementations. Harmonisation des données et des critères, d'abord. Par exemple, tous les pays n'ont pas la même définition des perturbateurs endocriniens. Harmonisation des informations, ensuite. Ainsi, comment appliquer

le GHS (Globally Harmonised System), décliné via le CLP (Classification Labelling and Packaging) en Europe - règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges - et quelle fiche de données de sécurité fournir, si les pays ne partagent pas les mêmes classes de danger ? En tout état de cause, on peut être sûr que l'approche "articles" de Reach ne sera jamais reprise telle quelle. »

Une cinquantaine d'entre elles peuvent se retrouver dans les processus de mécanique (traitement de surfaces, lubrifiants, colles, résines, caoutchoucs, plastiques...). L'inscription d'une substance sur cette liste signifie qu'elle sera choisie par l'ECHA, à plus ou moins court terme, pour être soumise à autorisation (annexe XIV), et qu'elle fait immédiatement l'objet d'une obligation d'information. Toute entreprise qui met sur le marché un article (produit manufacturé) dans lequel cette substance est incorporée doit systématiquement informer ses clients lorsque le seuil de 0,1% masse de la substance/masse totale du produit est franchi, sachant que ce seuil n'est pas interprété de la même façon par les États au sein de l'Europe.

Substance SVHC : substance of very high concern, substance extrêmement préoccupante, ayant l'une des propriétés suivantes : cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction 1A ou 1B ; persistante, bioaccumulable et toxique ; perturbateur endocrinien. Inscrite sur la liste candidate d'où son appellation "substance candidate".

Sunset date : date à laquelle la substance ne pourra plus être commercialisée ni utilisée si une autorisation n'a pas été accordée.

Comment optimiser l'application de Reach ?

POUR RESPECTER LA RÉGLEMENTATION sans pénaliser son développement, mieux vaut anticiper et en mobiliser tous les services et les fournisseurs concernés. Retours d'expérience.

Combien d'entreprises mécaniciennes sont-elles concernées par Reach ? « Potentiellement toutes mais à des degrés différents, répond Samira Abdesslam, responsable de l'activité "anticiper les substitutions" du Cetim. Chaque entreprise doit se poser régulièrement la question puisque la liste des substances candidates s'allonge tous les six mois. » Objectif : détecter les substances qui entrent dans la composition de ses produits ou qui servent dans ses procédés, afin d'en évaluer le caractère critique - ou non - pour la fabrication. « Même si la substance continue à être mise sur le marché, il est recommandé d'étudier une démarche de substitution pour être prêt le jour où elle passera dans le régime de l'autorisation », estime France de Baillenx, directrice de l'environnement à la FIM.

UNE BASE DE DONNÉES RECENSE TOUTES LES SUBSTANCES UTILISÉES

Une stratégie adoptée par Salmson, le fabricant de pompes et de systèmes de pompage qui emploie près de 800 personnes en France. « Au sein de Profluid (Association française des pompes et agitateurs, des compresseurs et de la robinetterie), nous avons très vite créé un groupe de travail pour examiner les conséquences de Reach et fixer les actions à mener, rappelle Jacques Margas, responsable de la veille normative et réglementaire. Avec le Cetim, nous avons étudié quelles substances pouvaient avoir un impact sur nos produits et procédés ainsi que sur les technologies de nos fournisseurs. » L'entreprise s'est constituée une base de données qui recense toutes les substances utilisées sur le site avec les FDS (Fiches de données de sécurité). Elle est systématiquement consultée lorsque des nouvelles substances viennent à être visées par Reach. Elle est régulièrement mise à jour pour tout nouveau projet ou lors d'action de substitution. Obligatoire à toute mise en service d'un nouveau fluide de procédé et/ou de maintenance, une instruction permet de poser des questions sur les impacts de ce fluide et des substances qu'il contient, afin d'éviter toute substance dangereuse (exemple CMR cat.1 et 2, etc.) qui pourrait être visée par Reach.

Même sens de l'anticipation chez Renault. « Dès 2006, nous avons participé à la rédaction d'un guide de lecture de Reach, sous le pilotage de France de Baillenx, se souvient Philippe Rolland, expert matériau. En 2008, nous avons mis en place une organisation projet pour



↑ Reach est dans les gènes de tout nouveau véhicule Renault.

déployer Reach dans tous les secteurs de l'entreprise, des bureaux d'études aux usines, et du commercial à l'après-vente ». Résultat : toutes les matières contenant des substances visées par Reach sont écartées de la conception des nouveaux modèles du constructeur. Exemple : le constructeur a revu la formule de ses plastiques souples pour éliminer les phtalates. Ce qui fait dire à Philippe Rolland : « Aujourd'hui, Reach est dans les gènes de tout nouveau projet véhicule Renault. C'est un changement culturel pour les constructeurs automobiles qui étaient organisés autour de l'homologation ».

RENFORCER LES LIENS AVEC LES FOURNISSEURS

Encore faut-il s'assurer que ses fournisseurs respectent le règlement. Le fournisseur de l'industrie automobile doit répondre à un cahier des charges qui définit des propriétés de la pièce (résistance mécanique, aspect, tenue à la corrosion...), mais aussi vérifier qu'il utilise des matériaux exempts de toute substance appelée à disparaître. « De plus en plus, je travaille avec les fédérations professionnelles, qui sont d'excellents relais pour informer les fournisseurs sur la façon d'appliquer Reach, souligne Philippe Rolland. En retour, elles nous font remonter les difficultés rencontrées, pour faire participer Renault aux discussions avec les autorités lorsque des compromis doivent être trouvés dans l'application de la réglementation. » Ainsi, l'implication de grandes entreprises françaises dans les négociations avec les pouvoirs publics a contribué au compromis trouvé sur les sels de nickel et de cobalt (voir article p. 18).

Reach renforcerait-il les liens avec ses fournisseurs ?



↑ Le fabricant de pompes Salmson s'est constitué une base de données qui recense toutes les substances utilisées.

On peut le penser. « Dès qu'une nouvelle substance devient critique pour une technologie ou un procédé, nous échangeons avec eux voire nous les alertons, indique Jacques Margas. Par exemple, nous avons aidé un emboutisseur de pièces inox à changer son lubrifiant qui contenait une substance visée par Reach. Lors de la conception et la validation de tout nouveau composant avec un fournisseur, nous avons une revue systématique dans notre organisation Qualité, intégrant la question Reach. Mutualiser les connaissances, c'est important. »

C'est d'autant plus important pour les PME qui ne disposent pas des moyens humains et financiers pour mettre en place une organisation spécifique à Reach. D'où l'accompagnement proposé par la FIM et le Cetim, afin de leur fournir des outils d'inventaire des substances rattachées à des procédés, des notes de veille, d'intervenir auprès des pouvoirs publics lorsque la substitution est impossible et de les aider dans leur évolution technologique. Cela peut se faire de manière collective, soit dans le cadre de commissions professionnelles pour des métiers spécifiques - traitement de surfaces, pompes et robinetterie, par exemple -, soit dans le cadre de R&D générique pour une approche transversale. L'accompagnement peut être aussi individuel et propre aux problématiques d'une entreprise. « Le budget pour travailler ou basculer sur de nouvelles technologies peut être assez élevé et les financements manquent, regrette Samira Abdesslam. C'est dommage, car Reach pourrait être un levier de compétitivité. »

Un avis partagé par Philippe Rolland : « Reach est une opportunité. Il peut faire sortir des cartons des solutions nouvelles. À condition de s'organiser suffisamment en amont pour avoir le temps de les industrialiser ». Une question d'anticipation.

* La boîte à outils du Cetim

NOTES DE VEILLE : tableau d'identification des procédés ou matériaux impactés par Reach, notes de veille sur des substances critiques (cobalt, chrome VI, bores...) où sont identifiés les procédés de traitement de surfaces et leurs substitutions éventuelles.

OUTIL MIS EN LIGNE sur le site internet du Cetim qui permet d'identifier si les procédés et/ou matériaux utilisés par l'entreprise sont concernés par Reach.

DVD REACH avec le guide d'application du règlement, un outil pour dresser l'inventaire des produits chimiques et se positionner par rapport à la conformité Reach, des exemples de courriers clients/fournisseurs.

GUIDE SPÉCIFIQUE sur les exigences liées aux « utilisations » avec la FIM.

FORMATION à distance via internet.

En savoir plus : sqr@cetim.fr

Point de vue



« La qualité des réponses de nos fournisseurs s'est améliorée »

ANTHONY LE ROUX, responsable normes et réglementation chez Parker, spécialisée dans la connectique, 800 salariés en Europe, 5 implantations en France

« Nous sommes concernés par Reach en tant qu'utilisateur de produits pouvant contenir des substances candidates (joints, graisses, plastiques...). À chaque fois que la liste candidate est mise à jour, nous préparons un courrier adressé aux fournisseurs potentiellement concernés. Nous leur demandons, si la substance incriminée dépasse les 0,1% de la masse totale et s'ils ont bien effectué son enregistrement.

La qualité des réponses de nos fournisseurs s'est améliorée, ce qui prouve que le règlement commence à entrer dans les mœurs. Mais pour être rigoureux, nous devrions les questionner tous les six mois. De plus, le calcul du pourcentage de substance s'avère compliqué. Il faudrait intégrer Reach dans nos nomenclatures, pour interroger seulement les fournisseurs qui pourraient nous faire dépasser le seuil des 0,1% ».

L'assistance de l'INERIS

Sur leur territoire, les États membres doivent assurer un service national d'assistance (« helpdesk ») sur les aspects réglementaires et techniques du texte et sur les obligations qui en découlent pour les industriels. En France, ce service gratuit a été confié à l'INERIS. Sa mission : orienter les entreprises, notamment les PME, sur le texte de Reach, pour les aider à trouver les informations

qui les concernent. L'INERIS fournit toute information sur le « quoi faire », tandis que les organisations professionnelles se chargent du « comment faire ». Par ailleurs, l'INERIS soutient les actions de sensibilisation menées par les Chambres de Commerce et d'Industrie.

En savoir plus :

<http://www.ineris.fr/reach-info/>



Le traitement de surfaces particulièrement exposé

APRÈS LE CHROME VI, le cobalt et le cadmium sont visés comme substances candidates. Le traitement de surfaces compte parmi les secteurs d'activité les plus touchés par Reach. Avec un réel risque de délocalisation de l'ensemble de la filière mécanique.

À quoi sert le chrome VI ?

Le chrome hexavalent (chrome VI) se trouve très rarement à l'état naturel. Il est utilisé dans l'industrie de traitement de surfaces pour améliorer les caractéristiques physiques des produits finis (tenue à la corrosion, résistance à l'usure ou à la dureté) ou pour modifier l'aspect de la surface (couleur, stabilité de la brillance...). La mécanique, l'aéronautique et l'automobile sont les principaux secteurs concernés. On trouve également des utilisateurs de revêtement à base de chrome hexavalent dans la parfumerie, l'hydraulique, le textile, les travaux publics, la papeterie, l'informatique/connectique...



↑ Dans les bains de traitement de surface, le chrome VI se transforme en chrome métal inoffensif.

« Le traitement de surfaces n'existe que parce que la mécanique existe. Et la mécanique ne peut pas fonctionner sans traitement de surfaces. Ce petit secteur qui représente entre 3 et 5 % du chiffre d'affaires de la mécanique compte pour 50 % de sa valeur ajoutée opérationnelle. » Pour Denis Thery, délégué général de l'UITTS (Union des Industries des Technologies des Surfaces), les menaces que fait peser Reach sur l'activité du traitement de surfaces pourraient avoir des conséquences pour toute la mécanique française. En 2010, sur recommandation de l'Allemagne, l'Union

« Statistiquement, on dénombre moins de cancers de la langue (le principal risque du chrome VI) chez les salariés que dans le reste de la population, du fait des mesures de prévention. S'il faut renforcer la sécurité, la profession y est prête. Mais cela a un coût. »

Denis Thery, délégué général de l'UITTS

européenne inscrit le chrome VI à l'annexe XIV de Reach. « Seules les informations à charge ont été retenues, déplore Denis Thery. Ce qui a introduit plusieurs recours contre cette décision. » De plus, l'ECHA n'a pas retenu la notion d'intermédiaire de synthèse pour les métaux ionisés en solution. Qu'est-ce qu'un intermédiaire de synthèse ? C'est une substance potentiellement toxique qui, en cours de procédé, se transforme en une autre substance sans risque pour l'environnement ni pour l'homme. Utilisé pour effectuer le dépôt sur le substrat, le chrome VI se transforme à 100 % en chrome métal inoffensif. Sommes-nous irradiés lorsque nous nous branchons à de l'électricité d'origine nucléaire ?

La FIM et les syndicats se sont battus pour obtenir des délais supplémentaires afin de laisser le temps aux entreprises de constituer le dossier d'autorisation nécessaire, avec les fabricants, les formulateurs et les applicateurs. Mais le coût de ce dossier avoisine les 3 millions d'euros pour une période de 4 à 7 ans qu'il faudra renouveler ensuite.

Depuis, le cobalt et le cadmium ont été inscrits comme substances candidates. En 2011, il a fallu l'action conjointe de la FIM, de l'Institut du Nickel et des autres secteurs utilisateurs pour que la France accepte de reporter l'inscription du nickel, le temps de mener une étude plus approfondie dont les résultats seront connus prochainement.

LA PROFESSION PRÊTE À RENFORCER LA SÉCURITÉ

Depuis une trentaine d'années, la profession recherche des substituts au chrome VI. En vain pour certaines applications. Le traitement de surfaces dispose de sa propre réglementation en matière d'environnement. Il ne génère plus aucune pollution. Concernant la sécurité des salariés, « statistiquement, on dénombre moins de cancers de la langue (le principal risque du chrome VI) chez les salariés que dans le reste de la population, du fait des mesures de prévention, remarque Denis Thery. S'il faut renforcer la sécurité, la profession y est prête. Mais cela a un coût ». Un coût à évaluer au regard de l'enjeu : le maintien d'une activité de traitement de surfaces européenne, qui conditionne à terme le maintien de la filière mécanique.

Un coup de pouce aux PME exportatrices

DÉPLOYÉS DANS CHACUNE DES IMPLANTATIONS RÉGIONALES DE BPIFRANCE, les chargés d'affaires internationaux d'Ubifrance proposent un accompagnement spécialisé aux PME et ETI à fort potentiel exportateur.

1 000

ENTREPRISES INDÉPENDANTES DES GRANDS GROUPES ACCOMPAGNÉES PENDANT 3 ANS, C'EST L'OBJECTIF DE BPIFRANCE.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Dans le cadre du label Bpifrance Export (voir encadré), cette mission a été confiée à Ubifrance qui a déployé des CAI dans chaque délégation régionale de Bpifrance. Leur rôle : prendre contact avec les ETI et les PME à potentiel exportateur pour les écouter, identifier les besoins, les qualifier et mettre en place des solutions efficaces. Des solutions qui s'appuient notamment sur les opérateurs publics, d'où l'intérêt de les avoir regroupés au sein de Bpifrance Export. Par exemple, l'accompagnement peut déboucher sur la mise en place d'un prêt de développement export de Bpifrance. « Le CAI est un interlocuteur dédié de l'entreprise, souligne

Michel Bauza. Il l'aide à affiner sa stratégie pays par pays, fort de la veille économique réalisée par les bureaux d'Ubifrance installés dans le monde. Il la met en contact avec les différents partenaires. C'est un travail d'analyse et de recherche de solutions au cas par cas, en fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise. » Bref, un accompagnement sur-mesure. Depuis mars dernier, le dispositif est

testé. Les résultats des six premiers CAI installés sont plutôt encourageants : avec des collègues de la Coface, ils ont rencontré 150 entreprises du fichier cible. 80 se sont engagées dans la démarche d'accompagnement personnalisée et 25 ont démarré concrètement un plan d'actions. La preuve que le dispositif est utile. Un dispositif opérationnel sur l'ensemble du territoire.

EN BREF

La FIM signe un accord de partenariat avec son homologue russe



↑ De gauche à droite : Vladimir Gutenev, Jean-Luc Joyeux et Jérôme Frantz.

Le 12 novembre dernier, à la Maison de la Mécanique, Jérôme Frantz, président de la FIM, Jean-Luc Joyeux, 1^{er} vice-président trésorier de la FIM et Vladimir Gutenev, 1^{er} vice-président de Soyuzmash/SMR (Union des Industries Mécaniques de Russie), député à la Douma et directeur adjoint du comité de l'Industrie à la Douma, ont signé une convention de partenariat pour promouvoir le développement des échanges franco-russes dans le secteur des industries mécaniques. La SMR regroupe 800 entreprises du secteur de la mécanique en Russie, dont 40 % font partie du secteur de la défense. Objectif : soutenir les rapprochements techniques et commerciaux des entreprises de la mécanique française et russe. La Russie est le 9^{ème} partenaire de la mécanique française, et les échanges entre les deux pays s'intensifient (+ 20 % entre 2011 et 2012).

Une aide publique plus lisible et efficace

Déployée dans chacune des 27 régions de l'Hexagone, Bpifrance regroupe Oséo, la Caisse des Dépôts et Consignation et le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement). Objectif : regrouper les opérateurs publics pour répondre plus efficacement aux besoins de financement des entreprises, notamment en matière

d'innovation et de développement international. Le volet international a été lancé en juillet 2013 avec le label Bpifrance Export qui regroupe Bpifrance, Coface et Ubifrance. Il s'agit de rendre l'offre publique plus lisible et plus efficace en proposant un catalogue unique et des outils communs à tous les acteurs publics.

Un guide pour évaluer les risques sanitaires des ICPE

L'INERIS A PUBLIÉ SON GUIDE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES MILIEUX ET DES RISQUES SANITAIRES. Objectif : permettre aux industriels de mieux gérer leurs émissions en évaluant leur impact dans un contexte de population et d'environnement donné.

Toute ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) soumise à autorisation doit évaluer son impact sur l'état des milieux à proximité et les risques sanitaires qu'elle fait courir aux populations voisines. Pour aider les entreprises à respecter cette réglementation, l'INERIS publie un guide intitulé "Évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires - Démarche intégrée pour la gestion des émissions de substances chimiques par les installations classées".

Publié en août dernier, il met à jour le guide de 2003 relatif à l'ERS (Évaluation des Risques Sanitaires) conformément à la circulaire du 9 août 2013 des directions générales de la prévention des risques et de la santé. Il intègre également le

retour d'expérience des DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sur l'application de l'ERS (Évaluation des risques sanitaires), ainsi que les réflexions d'un groupe de travail regroupant notamment les ministères de l'Environnement et de la Santé, les DREAL et les ARS (Agence régionale de santé). Le guide repose sur l'expérience et l'expertise de plusieurs ingénieurs de l'INERIS dans des domaines variés (ERS, maîtrise des émissions, caractérisation des milieux, modélisation).

UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE
« La méthode d'évaluation n'a pas fondamentalement changé, explique Vincent Grammont, ingénieur d'étude à l'INERIS. Mais, elle propose une démarche

intégrée qui permet de tenir compte de la situation du milieu naturel et des populations. » Objectif : permettre aux industriels de mieux gérer leurs émissions en évaluant leur impact dans un contexte de population et d'environnement donné. La démarche comporte quatre étapes : évaluer les émissions de l'installation en les caractérisant et en vérifiant leur conformité au regard des prescriptions réglementaires et des meilleures techniques disponibles ; identifier les enjeux et les voies d'exposition au travers d'un schéma décrivant les relations entre les sources de polluants, les milieux, les vecteurs de transfert et les usages et populations exposés ; analyser l'état des milieux potentiellement impactés en distinguant

les dégradations attribuables à l'installation (si elle existait déjà) ; évaluer les risques attribuables aux émissions prévues pour les populations autour de l'installation. La complémentarité de chaque étape permet de considérer à la fois les caractéristiques de l'installation et du contexte local. Ce qui permet de définir au juste nécessaire les prescriptions des autorisations d'exploiter, c'est-à-dire de façon proportionnée aux enjeux propres à chaque site.

En savoir plus :

• Téléchargez le guide complet sur le site de l'INERIS : <http://www.ineris.fr/centredoc/drc-guide-ers-2013-v4d-complet-lienscompact-1378197912.pdf>

Fabrication additive : normaliser pour mieux diffuser

LA NORMALISATION EN MATIÈRE DE FABRICATION ADDITIVE PROGRESSE. Ce qui devrait favoriser la diffusion de cette technologie qui pourrait révolutionner la fabrication de pièces.

Favoriser l'interopérabilité et la compatibilité des équipements entre eux, réduire les variétés et donc les coûts de production, gagner la confiance des utilisateurs et des clients : la normalisation favorise la diffusion des innovations. Pas étonnant donc de la voir progresser dans le domaine de la fabrication additive (parfois appelée impression 3D). Cette nouvelle technologie consiste à fabriquer des pièces par couches successives de matières à partir d'un modèle numérique. Une révolution par rapport aux procédés classiques tels que le moulage ou l'usinage. Elle permet en particulier de fabriquer des pièces de formes complexes, composées de plusieurs matériaux, tout en limitant le nombre de composants. En juillet 2010, à la demande des

pôles de compétitivité ViaMéca et EMC2 et appuyée par la FIM, la commission de normalisation UNM 920 est créée. Elle regroupe les fabricants de poudres plastiques et métalliques, de pièces et de machines, les utilisateurs, les centres techniques, les pôles de compétitivité et les universités. Son domaine d'activité couvre l'ensemble des procédés technologiques par ajout de matière consistant à fabriquer directement des pièces à partir d'un modèle numérique 3D sans recourir à un outillage. Cette commission a élaboré trois normes françaises : NF E 67-001 (vocabulaire) en octobre 2011, XP E 67-010 (spécifications techniques des poudres) en mai 2012 et XP E 67-030 (cahier des charges et conditions de récep-



↑ Fabriquer des objets par couches de matière successives : la fabrication additive révolutionne les techniques traditionnelles, telles que le moulage ou l'usinage.

tion des pièces réalisées par fabrication additive) en mai 2013. À cela s'ajoutent deux normes internationales publiées en juin 2013 : l'ISO/ASTM 52915 sur le format d'échange AMF des fichiers descriptifs des pièces et l'ISO/ASTM 52921, sur les questions de systèmes de coordonnées. La commission s'investit fortement dans les travaux de normalisation internationaux. Elle représente la France à l'ISO/TC 261, "Fabrication additive" qui rassemble 15 autres pays : Alle-

magne, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Du 10 au 12 juillet 2013, l'ISO/TC 261 et le comité ASTM F 42 qui travaillent dans le même domaine ont tenu une réunion commune. Il s'agissait de mieux se connaître et fixer les bases d'un travail commun sur quatre thèmes prioritaires : terminologie, pièces types, achat d'une pièce en fabrication additive et lignes directrices de conception.

Apprentissage

Former, c'est recruter

L'APPRENTISSAGE PERMET D'EMBAUCHER DE JEUNES TALENTS QUI ACQUIÈRENT LA CULTURE DE L'ENTREPRISE. Témoignage de deux entreprises qui ont recours à des apprentis de SUPii Mécavenir.

Régulièrement, Frédéric Chevalyere, chef de projet amont chez Renault, recrute des apprentis de SUPii Mécavenir. Cette année encore, ils sont deux. « Les apprentis sont des jeunes très motivés qui bénéficient d'un bon niveau scientifique, tout en souhaitant le mettre rapide-

ment en œuvre dans une entreprise, estime-t-il. Ils sont rapidement opérationnels. Même pendant la phase d'apprentissage, nous leur confions des dossiers importants. » Des dossiers qu'ils peuvent traiter sur la durée. Cela permet d'approfondir des sujets, ce que les ingénieurs de Renault, pris dans le

tourbillon du quotidien, n'ont pas toujours le temps de faire. Ainsi, un apprenti de SUPii Mécavenir a conçu un système de modélisation pour développer des prototypes de pièces de synchronisation pour boîte de vitesses. Ce modèle permet d'optimiser les caractéristiques du produit en jouant sur diffé-

rents paramètres du process. Le recours aux apprentis n'est pas l'apanage des grands groupes. Témoin, Philippe Bougard, directeur général de Leanlog Solutions, une TPE de 5 salariés spécialisée dans les solutions de déplacement de charges roulantes, en accueille un, en l'occurrence un stagiaire d'IUT.



« Les apprentis sont des jeunes très motivés qui bénéficient d'un bon niveau scientifique, tout en souhaitant le mettre rapidement en œuvre dans une entreprise. Ils sont rapidement opérationnels. »

Frédéric Chevalyere, chef de projet amont chez Renault

« Je souhaitais le garder dans l'entreprise, explique Philippe Bougard. La solution de l'apprentissage s'est très vite imposée. Il travaille aujourd'hui sur un produit innovant. Leanlog Solutions a vocation à grandir, j'ai besoin de gens solides formés dans l'entreprise. » L'apprentissage est donc un moyen de recruter des

jeunes talents. Quant au temps passé chez SUPii Mécavenir, il se révèle peu pénalisant pour l'entreprise qui a confié au jeune un projet à long terme. Qui plus est, l'école reste à l'écoute de l'entreprise d'accueil, avec des visites régulières des professeurs.

Agenda

Ubifrance/FIM : le programme 2014

Comme chaque année, Ubifrance, la FIM et ses syndicats ont travaillé ensemble pour identifier des manifestations à l'international qui peuvent intéresser les mécaniciens. Calendrier des manifestations auxquelles s'associent la FIM et les syndicats. Outre ce calendrier, la FIM renouvelle son partenariat avec Ubifrance sur la Foire de Hanovre du 7 au 11 avril 2014.

Agroalimentaire

10-15 fév.

Mission collective équipements et fournitures pour l'élevage (aviculture, porc...) - États-Unis. Partenaire : Axema

8-14 mai

Interpack, Pavillon France, salon mondial de l'emballage et du process - Allemagne. Partenaire : Symop

29-31 mai

Sitevintech Argentine, Pavillon France, salon des équipements vitivinicoles. Partenaire : Axema

4-6 juil.

Sitevintech Chine, Pavillon France, salon international des équipements vitivinicoles & fruits et légumes. Partenaire : Axema

5-12 juil.

Mission collective filière agroéquipements Japon/Corée. Partenaire : Axema

Environnement

20-22 janv.

Mission découverte du marché de l'eau potable en Côte d'Ivoire. Partenaire : Profluid

4-6 mars

Rencontres acheteurs dans le secteur de l'eau en Croatie et en Serbie. Partenaire : Profluid

5-9 mai

Ifat Entsorga, Pavillon France sur le salon de l'environnement à Munich. Partenaires : Profluid et Cisma

27-28 mai

Vendre à "Irish Water". Partenaire : Profluid

2-6 juin

Mission collective découverte marché de l'environnement en Colombie. Partenaire : Profluid

1-14 nov.

Rencontres acheteurs filière Eau au Vietnam, Cambodge et Laos. Partenaire : Profluid

Hydrocarbures/Chimie

1-2 janv.

Vendre au groupe Braskem - Brésil. Partenaire : Profluid

13-14 janv.

Vendre à Shell - Pays-Bas. Partenaire : Profluid

18-21 fév.

Australian Oil & Gas, Pavillon France. Partenaire : Profluid

1-28 mars

Rencontre : Vendre aux grands comptes de la pétrochimie dans le Golfe : Sabic (Arabie), Bapco (Bahreïn) et Qapco (Qatar). Partenaire : Profluid

3-4 mars

Rencontre : Vendre au grand compte Paz - Israël. Partenaire : Profluid

10-20 mars

Rencontres avec les opérateurs gaziers à Chengdu - Chine. Partenaire : Profluid

27-28 mars

Mozambique Mining O&G and Energy Conference Exhibition, Pavillon France. Partenaire : Profluid

1-4 avril

Analytica, Pavillon France sur le salon de l'analyse instrumentale, des techniques de laboratoire, et des biotechnologies à Munich. Partenaire : Fabrilabo

7-11 avril

Vendre à Ecopetrol, Pacific et PDVSA - Colombie et Venezuela. Partenaire : Profluid

8-10 avril

Rencontres d'affaires avec les intervenants du secteur oil & gaz - Chypre. Partenaire : Profluid

12-16 mai

Rencontres avec les acteurs congolais du secteur pétro-gazier - Congo, Gabon, Cameroun. Partenaire : Profluid

3-5 juin

Mission découverte marché oil & gas en Azerbaïdjan à l'occasion du salon Caspian oil & gas. Partenaire : Profluid

3-26 juin

Nog Tech, Pavillon sur le salon des hydrocarbures de Lagos - Nigeria. Partenaire : Profluid

10-12 juin

Rencontres acheteurs marché pétrole/gaz en Amérique du Nord - États-Unis, Canada. Partenaire : Profluid

16-19 juin

Vendre à un grand compte coréen dans le secteur de la construction de projets pétroliers. Partenaire : Profluid

25-28 août

Rencontres acheteurs dans le secteur des hydrocarbures, à l'occasion de l'Offshore Northern Seas - Norvège et Danemark. Partenaire : Profluid

15-18 sept.

Rio Oil And Gas, Pavillon France sur le salon des hydrocarbures de Rio de Janeiro. Partenaire : Profluid

7-9 oct.

Rencontres Acheteurs dans le secteur pétrolier en Angola. Partenaire : Profluid

8-9 oct.

Kogs, Pavillon France sur le salon des hydrocarbures au Koweït. Partenaire : Profluid

15-16 oct.

Vendre à un fournisseur de premier rang de l'industrie offshore norvégienne. Partenaire : Profluid

25-21 oct.

Vendre au groupe pétrolier Orlen - Pologne. Partenaire : Profluid

20-31 oct.

Vendre au groupe pétrolier roumain Petrom. Partenaire : Profluid

1-29 nov.

Adipec, Pavillon France sur le salon des hydrocarbures d'Abu Dhabi. Partenaire : Profluid

24 nov.-2 déc.

Colloque Pétrole & Gaz et rendez-vous B to B - Malaisie. Partenaire : Profluid

2-5 déc.

OSEA, Pavillon France sur le salon des hydrocarbures International O&G Industry Exhibition & Conference - Singapour. Partenaire : Profluid

Mécanique

18-23 mars

Colloque nouvelles technologies pour l'industrie textile - Russie. Partenaire : UCMTF

25-30 mai

Metallobrabotka, Pavillon France sur le salon des industries mécaniques de Moscou. Partenaire : Symop

14-19 oct.

Rencontres acheteurs à l'occasion du salon Maktek - Turquie. Partenaire : Symop

21-23 oct.

Colloques nouvelles technologies pour l'industrie textile - Vietnam et Thaïlande. Partenaire : UCMTF

25 nov.

Colloque innovations dans l'industrie papetière pour une productivité accrue, une meilleure qualité et des réductions de coûts - Maroc. Partenaire : Symop

Mines

27-30 janv.

Vendre à l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) - Maroc. Partenaires : Profluid et Cisma

Nucléaire

15-18 avril

Rencontres acheteurs dans le secteur du nucléaire en Corée du Sud. Partenaire : Profluid

1-28 mai

Rencontres avec de grands donneurs d'ordre américains du nucléaire. Partenaire : Profluid

13-14 mai

Rencontres d'affaires dans le secteur nucléaire civil - Royaume Uni. Partenaire : Profluid

16 sept.-15 oct.

Rencontres avec les acteurs du nucléaire chinois de demain. Partenaire : Profluid

6-8 oct.

Rencontres acheteurs avec les acteurs du nucléaire japonais. Partenaire : Profluid

20-22 oct.

Vendre aux opérateurs nucléaires finlandais et suédois. Partenaire : Profluid

26-29 nov.

India Nuclear Energy, Pavillon France sur le salon de l'énergie nucléaire de Bombay. Partenaire : Profluid

Agenda

SALON

31 mars-4 avril 2014 Industrie Paris 2014 - Paris-Nord Villepinte

Avec 1 000 exposants sur 70 000 m² de surface d'exposition, le salon Industrie Paris est l'événement leader des fournisseurs d'équipements de production. Il propose pendant 5 jours aux 25 000 visiteurs issus de l'ensemble des filières industrielles (aéronautique, automobile, énergie, médical...) de découvrir les dernières innovations du marché. Innovation, financement des investissements, promotion des métiers auprès des jeunes : autant de thèmes abordés. Demandez votre badge gratuit dès maintenant sur :

www.industrie-expo.com

CONGRÈS

21 janv. 2014 Colloque Coface Risques Pays (Paris)

Coface organise au début de chaque année une conférence de haut niveau pour faire le point sur les risques pays et sectoriels dans le monde. Son ambition est d'aider les acteurs du commerce international à prendre des décisions en matière d'exportation ou d'investissement. Y participent des économistes français et étrangers, des entreprises, des banquiers et des universitaires. Ensemble, ils dressent le bilan de l'année écoulée, examinent les tendances majeures de l'économie mondiale et évaluent leur impact possible sur la situation des entreprises.

www.coface.com

Les lundis de la mécanique

Ces rencontres gratuites présentent aux industriels de chaque région l'essentiel des résultats des travaux d'intérêt collectif du Cetim, à recueillir leur avis et à prendre en compte leurs demandes. Ces lundis bénéficient toujours d'un partenariat fort avec les organisations professionnelles et les acteurs locaux de la vie industrielle. Prochains thèmes abordés : le collage, le diagnostic vibratoire, l'écoconception... Pour obtenir les dates et lieux des réunions, rendez-vous sur www.cetim.fr.

MÉCASPHÈRE

La rédaction vous remercie de votre fidélité et vous adresse ses meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année et vous donne rendez-vous en 2014 !

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions en écrivant à : mecasphere@fimeca.org

Midest 2013, un bon cru !

La 43^{ème} édition de Midest qui s'est tenue du 19 au 22 novembre 2013 au Parc des expositions de Paris-Nord Villepinte a affiché une stabilité de ses surfaces d'exposition et du nombre de ses exposants par rapport à 2012 avec 1 702 entreprises venues de 38 pays. 42 101 professionnels ont visité le salon soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année dernière. Parmi les temps forts, le focus sur l'énergie, la mise à l'honneur pour la 1^{ère} fois d'une nation non-européenne, l'Afrique du sud, une journée spéciale Algérie et l'opération de promotion des métiers de la mécanique auprès des jeunes filles organisée par la FIM avec l'association Elles bougent (voir p. 5). À noter, le succès du petit déjeuner mécanicien organisé par la FIM qui a réuni une cinquantaine de participants. À cette occasion,



© Michel Leclercq

Michel Athimon, directeur général de la FIM, a présenté les actions menées par la Fédération et ses syndicats membres en faveur des entreprises. Par ailleurs, les conférences flash organisées par le Cetim ont rencontré cette année encore un vif succès.

Rendez-vous au Midest 2014 du 4 au 7 novembre !

MÉCASPHÈRE

39-41 rue Louis Blanc
92400 Courbevoie

Tél. : +33 (0)1 47 17 60 27

Fax : +33 (0)1 47 17 64 37

E-mail : mecasphere@fimeca.org

Éditeur : PROMECA

président et DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Fabien CHIZELLE

RÉDACTEUR EN CHEF : Isabelle DOUVRY

RÉDACTION : Alain LAMOUR

Tirage : 15 250 exemplaires

CONSEIL ÉDITORIAL ET CRÉATION GRAPHIQUE : Sophie REINAULD et Clémentine ROCOLLE

crédit photo couverture : illustration Promeca communication / iStock

RÉGIE PUBLICITAIRE E.R.I

Tél. : +33 (0)1 55 12 31 20

IMPRESSIION

CALLIGRAPHY PRINT

Châteaubourg - CS 82171

35538 Noyal-sur-Vilaine

N° ISSN : 1957-2921

Papier certifié PEFC

Encre à base d'huile végétale

Label imprim'vert

Supplément du Cetim infos n°224 -

Décembre 2013



INDUSTRIE PARIS 2014

LE SALON DES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION

31 MARS
4 AVRIL 2014
PARIS – NORD
VILLEPINTE



9 SECTEURS
au service de
votre performance
industrielle

En tenue conjointe



Made by
SMART 2014
INDUSTRIES

WWW.INDUSTRIE-EXPO.COM

